

## SOMMAIRE

Le Québec adopte en 2002 une loi déclarant lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La perspective véhiculée par cette loi est englobante : elle se refuse de limiter la question à la seule dimension économique ou à la seule insertion sur le marché du travail, bien que ces dimensions soient évidemment présentes. Le thème de la pauvreté resurgit à l'avant-scène des préoccupations sociales à plusieurs reprises depuis une quarantaine d'année, au Québec et ailleurs. Malgré l'attention portée à cette question sociale majeure, les résultats, dans bien des cas, se font souvent attendre et même sont contraires aux objectifs fixés. La réalité de la pauvreté et de l'exclusion sociale prend des accents très prononcés dans certains pays et beaucoup plus effacés dans d'autres, même s'ils partagent un développement socio-économique comparable. Les formes institutionnelles sont centrales pour la compréhension de ces variations. Ces institutions publiques et privées expriment un mode de conciliation du marché du travail, de l'État social et de la politique du marché du travail.

Le Canada participe au modèle d'Économie libérale de marché qui se caractérise par une tolérance à l'égard des inégalités de revenus, une pauvreté qui touche une grande partie de la population, un marché du travail avec de faibles contraintes, des droits sociaux relativement limités, une sécurité du revenu qui ne protège pas de la pauvreté, une pauvreté des enfants importante, etc. Sans être assimilable aux États-Unis, le Canada partage plusieurs caractéristiques du Royaume-Uni qui est, sur ce plan, un « mauvais élève » au sein de la communauté européenne. Pourtant, ce dernier pays combine des caractéristiques paradoxales, dont un chômage devenu faible et un taux de pauvreté élevé, une réinsertion au travail plutôt

rapide et un faible taux de succès à moyen terme, une flexibilité et peu de sécurité, etc. Le Royaume-Uni fait figure de contremodèle du Danemark, qui est souvent posé comme l'expression condensée de la flexicurité ou l'art de tirer son épingle du jeu en misant sur les droits sociaux et la souplesse. La comparaison internationale montre que, malgré le redressement du Québec, beaucoup reste à faire. Si nous adoptions la référence à 60 %, et non de 50 %, du revenu disponible médian pour le seuil de la pauvreté, nous constaterions que l'on est plutôt en mauvaise compagnie au plan international (comme le Canada d'ailleurs). La retenue de l'État social y est certainement pour quelque chose, de même évidemment que la présence du Canada parmi les pays aux taux les plus élevés de faible salaire.

La position récente du Québec à l'égard de la pauvreté et de l'exclusion sociale véhicule une conception relevant davantage de l'Économie sociale de marché. Le volontarisme politique est indispensable pour procéder à un changement de direction dans l'orientation de politiques publiques et dans l'articulation des institutions reliées au travail et à la sécurité du revenu. Les conditions sociales qui ont permis de voir émerger cette politique doivent être consolidées afin de confirmer cette orientation de lutte systémique contre la pauvreté et l'exclusion sociale, à défaut de quoi les mesures prises successivement seront en retrait de la volonté initiale inscrite dans la loi et tireront leur inspiration d'un tout autre paradigme. Une série de contraintes dans l'ordre des pratiques conventionnelles et dans les formes institutionnelles établies lestent les initiatives réformistes à forte connotation sociale, si elles ne sont pas soutenues par un réaligement social et politique qui soit rassembleur. C'est dire que la réponse est complexe et ne peut se limiter à plus d'État, car c'est le partage de la richesse collective qui est en cause.